

MAIRIE DE ST MANDRIER SUR MER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

=====

Nombre de Membres

En exercice : 11

Présents : 10

Pouvoirs : 0

Absent : 1

Qui ont pris part à la délibération : 10

SEANCE DU 25 JUIN 2020

=====

L'an deux mil vingt et le 25 du mois de juin à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilles VINCENT, Maire, président du CCAS.

Présents : M. VINCENT - Mme VIENOT - Mme DEMIERRE - Mme MATHIVET - Mme SAUQUET - M. CALMET, Conseillers municipaux - Mme MARECHAL - Mme BROGLY - Mme ROURE - Mme PECHARD, Membres

Absent : Mme MAIS

5 - INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU PRESIDENT POUR L'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE - SECOURS EXCEPTIONNELS

Monsieur VINCENT, président du conseil d'administration du C.C.A.S. rend compte à l'assemblée que, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordé pour l'attribution des prestations d'aide sociale facultative d'un montant inférieur à 500 €, un secours exceptionnel a été attribué aux personnes suivantes en difficulté :

- **M. X : 256.41 €**, le 6 février 2020, concernant l'assurance véhicule par chèque CCAS à l'ordre de la MATMUT;
- **Mme X : 250 €**, le 3 mars 2020, concernant ses charges locatives trimestrielles (eau, électricité) secours réglé par chèque CCAS à l'ordre de Mme X ;

Le conseil d'administration délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur VINCENT, Président ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

PREND ACTE

- Que les diligences relatives à la mise en œuvre de la délégation d'attribution de prestations d'aide sociale facultative consentie par le Conseil d'Administration à Monsieur le président ont bien été effectuées conformément à la réglementation en vigueur.

Pour extrait conforme, le 26 Juin 2020.

Signé :
Le Président,
Gilles VINCENT